



Par Ghislaine Hierso,
Administratrice et Secrétaire
du bureau de Confrontations Europe

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

RÉUSSIR UNE TRANSITION SYSTÉMIQUE VERS UNE SOCIÉTÉ DURABLE

Alors que la première année de la décennie d'action s'achève, la communauté internationale maintient fermement le cap sur les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en continuant à affronter les sérieuses difficultés apportées par la pandémie de Covid-19. En favorisant la création d'emplois, l'innovation et la mise au point de nouvelles techniques de production plus écologiques, un développement industriel inclusif et durable peut ainsi contribuer directement et indirectement à la réalisation d'actions socio-économiques et environnementales associées aux objectifs de développement durable (ODD).

À l'échelle mondiale, le forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU qui s'est tenu en décembre 2021 et portait sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 », favorise les dimensions économique, sociale et

environnementale et ouvre une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030, dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable.

Cette édition, axée sur l'examen d'objectifs de développement durable, a été l'occasion pour l'ONUDI de mettre en évidence l'action qu'elle menait pour reconstruire en mieux un développement industriel, inclusif et durable associé à une reprise verte, à l'économie circulaire et à la transition numérique.

Le Programme mondial de parcs éco-industriels s'inspire de la publication intitulée « An International Framework for Eco-Industrial Parks » (Un cadre international pour les parcs éco-industriels), qui a été publiée en décembre 2017 et mise à jour en janvier 2021. Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il aide l'écosystème industriel

et les entreprises à réduire leur consommation de ressources et à améliorer leur performance économique, sociale et environnementale. Sur le plan des politiques publiques, un de ses apports essentiels concerne l'intégration d'une perspective de développement durable dans les lois et règlements existants, l'accent étant mis sur le découplage entre la consommation de ressources dans l'économie et le bien-être de la société. Par ailleurs, ce programme a également vocation à aider les entreprises et les décideurs à créer et à exploiter des centres de production économes en ressources ainsi qu'à adopter des pratiques relevant de l'économie circulaire. Dans ce contexte, le plan d'action européen pour l'économie circulaire est essentiel en ce qu'il adresse la moitié des réductions d'émissions de carbone attendues dans le cadre du Pacte vert. Cet objectif d'une Union neutre en carbone à l'horizon 2050 constitue le point essentiel de ce « Green Deal ».

La circularité pourrait permettre de contribuer pour moitié à l'écart qui nous sépare de l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5° C à l'horizon 2050. Par exemple, dans les industries lourdes la mise en place de telles solutions peut éviter la production de centaines de millions de tonnes de CO₂.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour rendre l'économie vraiment circulaire. L'utilisation mondiale des ressources devrait doubler au cours des 40 prochaines années, une part croissante de la population mondiale et notamment asiatique adoptant des modes de vie occidentaux. Nous vivons toujours dans un monde fortement linéaire. Ainsi, seulement 12% des matériaux reviennent dans le circuit économique après avoir été recyclés et réutilisés. Et c'est une estimation haute.

Dans ce contexte, les gouvernements européens ont invité la Commission à compléter le plan pour l'économie circulaire, en ciblant plus spécifiquement certaines industries dans les domaines du textile, des transports, de l'alimentation et de la construction. Plusieurs mesures ont également été adoptées pour encourager le recyclage et la réutilisation des piles et des plastiques. Les principes d'éco-conception, aidés par des analyses de cycle de vie, pourront être

étendus à de nouveaux groupes de produits, notamment des produits informatiques tels que les ordinateurs et les smartphones.

Pour la première fois, les mesures d'éco-conception ont également inclus des dispositions visant à rendre les produits plus faciles à recycler, avec des exigences minimales en matière de réparabilité afin de prolonger leur durée de vie. Mais de nombreuses classes de produits ne sont toujours pas couvertes par des règles similaires au niveau de l'UE, notamment dans les secteurs du bâtiment, des batteries ou des technologies de l'information et de la communication (TIC). La taxonomie européenne devrait aussi faciliter la transition par la classification des activités économiques durables d'un point de vue environnemental. Cette classification des actifs économiques durables s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et de l'objectif de neutralité carbone pour 2050. L'objet de la taxonomie verte est en effet de donner aux investisseurs un cadre de référence, fondé sur des données scientifiques, afin d'investir dans les projets ayant une incidence positive notable sur l'environnement.

L'économie circulaire est une solution viable aux enjeux de lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et la préservation des océans. C'est pourquoi les instances européennes, intergouvernementales et les forums multilatéraux, consacrent leurs actions à ces sujets prioritaires.

Des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la coopération internationale et l'action multilatérale sur l'économie circulaire sont élaborées. L'Europe est une partie prenante très active et essentielle. ■

Sources:

- L'économie circulaire sera la priorité du « Green deal » européen, Euractiv, 14 novembre 2019
- Plan d'action de l'Union européenne sur l'économie circulaire, EUR-LEX, mars 2020
- L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ONUDI, 27 avril 2021
- Comment parvenir à une économie circulaire d'ici 2050? Comment parvenir à une économie circulaire d'ici 2050?, Parlement européen, 10 mars 2022